



Bon d'inscription pour le

## VIDE GRENIER

Dimanche 10 mai 2026

Organisé par l'association Open'Air

Nom : .....

Prénom : .....

Adresse : .....

.....

Code postal : .....

Ville : .....

N°téléphone : .....

E-mail : .....

### Pièce d'identité

Nature : .....

Numéro : .....

Délivré le : .....

à/par : .....

Nombre d'emplacements souhaités :

.....

Nature des objets à vendre : .....

.....

### LISTE DES PIÈCES A FOURNIR POUR VALIDER VOTRE INSCRIPTION :

- 1) Ce bon d'inscription complété
- 2) Votre chèque signé ou virement
- 3) Attestation sur l'honneur à compléter au bas de ce document
- 4) Une photocopie lisible de votre pièce d'identité
  - Carte d'identité : Recto – verso
  - Permis de conduire : Recto
  - Passeport : page identité et numéro

### **Renvoyer l'ensemble à :**

ALCON Martine  
13 Route de La Turballe  
44350 GUERANDE  
videgrenier.openair44@gmail.com  
06 82 18 61 96

Le signataire certifie sur l'honneur ne pas être inscrit au registre du Commerce pour une activité de vente sur le marché.

Le signataire a pris connaissance du règlement de la vente et s'engage à le respecter. Une autorisation parentale est jointe pour les mineurs.

Fait à : .....

Date : .....

Signature :

# Règlement du vide grenier

- 1) Les puces sont réservées aux particuliers.
- 2) Une participation de 12 euros par emplacement est demandée lors de l'inscription pour un emplacement de 3 x 4 mètres.
- 3) La vente se situe à la Coulée verte de Guérande.  
L'emplacement de la vente sera attribuée le matin de la manifestation à partir de 6h30.
- 4) La vente au public n'est autorisée que de 9h00 à 18h00.  
Merci de bien emporter tous vos invendus et vos déchets afin de laisser l'espace propre.
- 5) L'accès des véhicules sur la zone de vente sera exclusivement autorisé pour le dépôt du matériel (avant 8h45) et pour le rangement après 18h00.  
L'entrée des exposants se fera route du Sénéchal (portail principal) et portail côté école Bois Rochefort.
- 6) Chaque exposant doit prévoir son matériel d'exposition (tables, chaises, etc.)
- 7) Les organisateurs se dégagent de toute responsabilité concernant d'éventuels vols ou dégradations de tout genre.
- 8) Les organisateurs ne procéderont à aucun remboursement, ni en cas d'intempéries, ni en cas de force majeure, ni en cas d'annulation.
- 9) L'inscription au vide grenier du dimanche 10 mai 2026 implique de facto l'engagement d'en respecter le règlement. Les organisateurs se réservent le droit de refuser une inscription.

Les organisateurs,  
Pour l'association Open'Air